



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Campagne PAC 2022

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ainsi que le Syndicat des Jeunes Agriculteurs informent les agriculteurs que la campagne PAC 2022 pour les déclarations « surfaces » est ouverte depuis le vendredi **1er avril et est entièrement dématérialisée**. Les dossiers de demande d'aides surfaciques doivent être déposés dans l'interface TELEPAC au plus tard le **16 mai 2022**.

Les agriculteurs qui souhaiteraient modifier au titre de la demande 2022 leur parcellaire déclaré en 2021 sont invités à contacter **dès à présent** leur groupement (GDS, Syndicat JA) ou la CAPAM.

Les exploitants ayant déjà effectué une déclaration l'an dernier disposent d'un code d'accès TELEPAC dont ils doivent se munir pour effectuer leur déclaration en 2022.

➔ Lien du site TELEPAC :

<https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Les agriculteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration sont invités à se rendre :

- auprès de la **CAPAM** s'ils ne sont adhérent ni du Groupement GDS ni du Syndicat des JA,
- auprès de leur groupement **GDS** ou **syndicat JA** s'ils sont adhérents, selon les horaires d'accueil du public.

Les agriculteurs qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces et qui ont un relevé parcellaire réalisé par l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) sont invités à se rendre à la DAAF.

**Important** : afin de sécuriser la déclaration puis le paiement des aides, les pièces suivantes seront à présenter obligatoirement, avec les **mêmes civilité, nom et prénom**

- Copie couleur d'une pièce d'identité valide ou extrait de K-Bis si société
- Relevé d'identité bancaire (R I B) valide ( hors livret A )
- Facture eau, électricité, téléphone ou autre justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- Un numéro SIRET agricole
- Numéro de téléphone valide

Contact DAAF : Service Economie agricole, rue Mariazé à Mamoudzou, 0269 61 12 13

Mamoudzou, le 05 avril 2022